

COMPTE RENDU PRESSE DU 25 MAI 2023

DE202305-523 Convention pour portage foncier et mise à disposition

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une convention de portage par l'EPF de l'Ain pour l'acquisition des parcelles A180 et A 181 auprès de M. et Mme RICOL pour 591 m2 anciennement « bar Le Christine » à Vandeins, s'élevant au prix de 160 000 € HT (frais de notaire et autres en sus) dans les conditions suivantes : remboursement par annuités constantes sur 12 ans de la valeur du stock qui se compose du prix d'acquisition, des frais de notaires, des frais de géomètre, des indemnités des locataires en place, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) non déductible pour l'EPF de l'Ain, de l'ensemble des frais en lien avec la démolition de tout ou partie du bâti, des travaux donnant de la valeur du bien, ainsi que tous les frais avancés par l'EPF de l'Ain bonifiant le stock, ainsi que le paiement des frais de portage annuel correspondant à 1,50% HT l'an du capital restant dû.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition des biens mentionnés ci-dessus,
- **ACCEPTE** les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain, en particulier le mode de portage de cette opération et les modalités financières,
- **CHARGE** Mme Le Maire de signer tous les actes, conventions ou avenants nécessaires à l'application de cette délibération.

Questions diverses

☞ Le Comité départemental de fleurissement villes et villages fleuris nous adresse le bulletin d'inscription au concours. M. ROBIN Thierry président de la commission précise que le village à 1 fleur, de ce fait le jury passe chaque année.

☞ Grand Bourg Agglomération lance son appel à projet 2023/2024 à compléter au plus tard au 31 mai 2023. Ce programme s'inscrit dans un objectif de transition écologique et dans le contexte de la loi Climat et Résilience, une attention particulière sera portée à la sobriété foncière et aux perspectives de renouvellement du foncier bâti. A ce jour un dossier a été lancé pour l'aménagement « centre bourg », pour la mise en sécurité des circulations douces. Mme le maire demande aux élus de réfléchir à l'inscription d'un projet, notamment pour la réhabilitation de l'ancien logement locatif du bâtiment de l'école.

☞ L'INSEE prépare une enquête statistique « emploi du temps » qui se déroulera au cours des années 2025 et 2026. Un test de cette enquête sera réalisé entre le 9 mai et le 1^{er} juillet, cette enquête vise à décrire les modes de vie et l'organisation des journées des personnes, l'usage des écrans, temps consacré aux repas, aux tâches domestiques entre hommes et femmes, etc... Une enquêtrice Mme VERSCHEURE interrogera les ménages retenus (2100 foyers) de manière aléatoire, entre le 9 mai et le 1^{er} juillet.

☞ L'ADAPEI de l'Ain prépare son « opération brioches ». Celle-ci se déroulera du lundi 9 au dimanche 15 octobre. La commune n'avait pas participé l'année dernière à cette opération et ne souhaite pas participer à cette opération cette année.

☞ CEREMA lance son nouveau programme national Ponts financés par l'Etat. GBA nous informe de l'éligibilité de notre commune, à ce titre nous pouvons bénéficier gratuitement à une évaluation. La commune ne s'inscrira pas à cette campagne de rénovation des ponts. Les élus souhaite adhérer à cette proposition.

☞ Compte rendu du rapport d'intervention sur la station d'épuration les Geoffrays, les performances épuratoires restent correctes.

☞ Retrait de la carte d'accès à la Plaine Tonique possible du 20 mai au 15 août. Pour rappel cette carte est gratuite pour l'accès dans le Grand Lac. La carte coûte 5€ pour les habitants de la Communauté d'Agglomération, se présenter avec 1 justificatif de moins de 3 mois, et 1 carte d'identité et le livret de famille pour les enfants. Gratuit pour les – de 3 ans.

☞ La plateforme d'inscription au transport scolaire pour la rentrée 2023/2024 ouvrira du 15 juin au 31 juillet. L'abonnement pour les élèves qui souhaitent avoir un accès illimité au réseau RUBIS est de 121€/an. Pour les inscriptions au transport scolaire, un aller/retour gratuit, les frais de dossier sont de 20€/an.

☞ L'entreprise PAM fournisseur de poteaux incendie, nous informe de possible incident sur leur matériel. Il est demandé à la commune de contrôler les poteaux type renversible C9+ ATLAS+ Elancio + HERMES DN80 et 100 fabriqué entre juin 2003 et 2013. Un état des lieux sera faite par les sapeurs-pompiers.

☞ l'Académie de la Dombes, suite à la distribution de leur magazine à titre gratuit, nous sollicite pour une demande de subvention. Les élus ne sont pas favorable à cette demande (9 contre, 1 abstention, 1 pour).

☞ ALEC suite à l'analyse des températures dans nos locaux, nous fait part du résultat et des éventuelles préconisations sur la gestion du chauffage. Les températures dans la mairie et dans les salles de classes, sont comprises entre 22° et 23° et reste stable la nuit et le week-end. Voir pour améliorer la courbe de ces températures, une baisse de la température à 19° pour ces périodes est préconisée.

☞ Passage du technicien HARGASSNER le vendredi 9 juin pour l'audit de la chaudière.

☞ Nous avons reçu une demande d'apprentissage pour un CAP paysagiste, espaces verts, pour une période de 2 ans. La commune n'a pas suffisamment d'espaces verts, massifs pour encadrer un apprenti dans ces domaines. de compétences, une réponse sera faite dans ce sens.

☞ M. GUYOT de l'entreprise JUST QUEEN souhaiterait implanter un distributeur pizza boisson sur la commune. Pour le moment, l'ouverture d'un prochain commerce étant envisagé, il n'est donc pas souhaitable dans l'immédiat d'implanter ce type de distributeur.

Dossiers d'urbanisme

Nous avons reçu en mairie une déclaration préalable par FREE pour installer une antenne sur le pylône existant « Chemin des Plattières ».

La séance est levée à : 22h50

Le prochain conseil sera le : le jeudi 15 juin à 19h30